

Procès-verbal du Conseil municipal de Gilzac et Bruzac

Séance du 1^{er} juillet 2024

En l'absence de quorum à la séance du vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la Commune de Gilzac et Bruzac (Ardèche), reconvoqué dans un délai de trois jours francs, s'est réuni en session ordinaire le premier juillet deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire, et a pu délibérer sans condition de quorum.

Présents : Mesdames, Jeannine CHAVE, Germaine TRACOL,
Messieurs Gilbert BOUVIER, Francis CHEVALIER, Gilbert MULLET

Excusés : Hélène CHARMETTE, Gaëtan CHARMETTE (pouvoir à G.BOUVIER),
Christine HASSE (pouvoir à F.CHEVALIER), Jérôme CHAIX (pouvoir à G.TRACOL)

Absente : Pascale BORIE

Secrétaire de séance : Germaine TRACOL

Le maire ouvre la séance à 20h05 et souligne que le Conseil municipal peut délibérer sans condition de quorum.

Le maire propose de passer à l'ordre du jour.

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux de voirie 2024

Chemin du Combeau

Délibération 15-2024

Monsieur le Maire présente aux élus les propositions de goudronnage prévus pour 2024, sur la base des estimations du Département. Parmi ces devis, un dossier est retenu :

- Ch. du Combeau, goudronnage de 420 ml, au départ du réservoir du Combeau, en direction de la RD266
Montant de l'opération 37 580.00 € HT

Il souligne que ce montant comprend un coefficient de révision des prix avant facturation d'environ 12,6 %, portant la somme à 42 315.08 € HT.

Après en avoir délibéré à 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (J.CHAVE), le Conseil municipal :

- APPROUVE les travaux de voirie mentionnés ci-dessus,
- NOTE qu'un coefficient d'actualisation des prix sera appliqué,
- AUTORISE le Service de Gestion Comptable de Privas à régler les sommes dues,
- AUTORISE le maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de :
 - Département de l'Ardèche
 - Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

- AUTORISE le maire ou l'adjointe à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

Route d'Aubinas

M. BOUVIER et Mme TRACOL ont rencontré le maire de Saint Laurent du Pape, M. GARAYT, le 26 juin 2024. Ce dernier soumettra les estimations à son conseil municipal le 1^{er} juillet 2024.

Cette opération sera présentée à la prochaine séance, après la réponse de M. GARAYT.

Route du Cros de Beliou

Délibération 16-2024

Monsieur le Maire présente aux élus les propositions de goudronnage prévus pour 2024, sur la base des estimations du Département. En fonctionnement, il propose de retenir le devis de réfection de la route du Cros de Beliou, comme suit :

- Réparation ponctuelle des affaissements et orniérages de chaussée sur plusieurs zones en grave émulsion et bicouche
Montant de l'opération 8 580.00 € HT (10 296.00 TTC)

Il souligne que ce montant comprend un coefficient de révision des prix avant facturation d'environ 12,6 %, portant la somme à 9 661.08 € HT (11 593.30 € TTC).

Après en avoir délibéré à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil municipal :

- APPROUVE les travaux mentionnés ci-dessus,
- NOTE qu'un coefficient d'actualisation des prix sera appliqué,
- AUTORISE le Service de Gestion Comptable de Privas à régler les sommes dues,
- AUTORISE le maire ou l'adjointe à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

3. Divers

a. Décisions du maire dans le cadre de sa délégation

Les tarifs de déneigement ont été réévalués comme suit :

- 55 €/heure
- Supplément de 5 €/heure pour les agriculteurs utilisant leur propre matériel

b. Proposition d'adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)

Le maire explique que cet organisme apporte du soutien et du conseil aux communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), y compris les exercices et la mise en place d'un système d'alerte des populations FR-ALERT.

Le coût de l'adhésion s'élève à 90 €/an. Les élus adoptent cette proposition.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au vendredi 26 juillet 2024, à 19h00, avec l'intervention de Mme MENIGOT, au sujet de l'antenne de téléphonie SFR.

La séance est levée à 21h00.

Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 30 juillet 2024

Signatures (après validation) :



.....
La secrétaire de séance,
Mme Germaine TRACOL



.....
Le Maire
M. Gilbert BOUVIER

